

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Tombé

AMENDEMENT

N° 4254

présenté par
M. Jacobelli

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 21.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa, purement idéologique, participe à l'inflation législative et détourne l'attention de la nécessaire préservation de notre souveraineté agricole. Les femmes et les hommes sont égaux en droits, il existe de nombreuses femmes agricultrices et, en conséquence, cet alinéa n'apporte rien de neuf à notre corpus juridique. Cet amendement propose donc de le supprimer.